Rubrique: Concordats
Sous-rubrique: Prolongation du sursis concordataire
Date de publication: SHAB, KABVD - 24.04.2020
Numéro de publication: NA04-0000000272
Canton: VD

Entité de publication:
Tribunal d'arrondissement de Lausanne, Allée Ernest-Ansermet 2, 1014 Lausanne Adm cant

Prolongation du sursis concordataire Pépinières Mathis S.A.

Entité requérante:
Pépinières Mathis S.A.
CHE-108.770.510
Avenue du Tir-Fédéral 65
1022 Chavannes-Renens
L'entité requérante a obtenu la prolongation du sursis concordataire.
Début de la prolongation: 17.04.2020
Durée de la prolongation: 3 Mois
Fin de la prolongation: 28.06.2020

Remarques juridiques:
LA PRESIDENTE DU TRIBUNAL DE L'ARRONDISSEMENT DE LAUSANNE
Sursis concordataire 293 LP
Par décision du 17 avril 2020, la présidente du Tribunal de l'arrondissement de Lausanne a prolongé le sursis concordataire accordé à PEPINIERES MATHIS SA, Av. du Tribunal-Fédéral 65, 1022 Chavannes-Renens, de trois mois, soit jusqu'au 28 juin 2020 et maintient Jacques LAUBER, agent d'affaires breveté à Lausanne., en qualité de commissaire.
Vous avez droit de recourir au Tribunal cantonal, cour des poursuites et faillites, par acte déposé en deux exemplaires dans les dix jours dès la présente publication.